

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 06 août 2012 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2012-07-03

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, mardi le troisième jour du mois de juillet de l'an deux mille douze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no.1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no.2
Monsieur Luc Champagne, conseiller district no.3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no.4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no.5

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, greffière assistent également à cette assemblée.

... le conseiller Patrice Dumont a motivé son absence.

Rs.2012-07-215

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 03 juillet 2012 avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

- 14.3 Résolution pour autoriser le contremaître des Travaux publics à demander, par appel d'offres, des soumissions pour la location d'une pelle hydraulique et d'un boteur.
- 16.4 Résolution pour autoriser le directeur des Services culturels et sportifs à demander, par appel d'offres, des soumissions pour l'exploitation du restaurant de l'aréna.

REPORTER :

L'item 11.1
L'item 11.2
L'item 11.3

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-07-216

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2012.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 juin 2012 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2012 tel que rédigé par la greffière avec la modification suivante :

À la résolution 2012-06-212, nous aurions dû lire « **DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DANS UN COURS D'EAU** » au lieu de « DEMANDE D'INTERVENTION DANS UN COURS D'EAU ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2012-07-217

DEMANDE DU RESTO-BAR LA GALOCHE POUR LA TENUE D'UN BEACH PARTY.

Attendu que le Resto-Bar La Galoche demande l'autorisation de tenir, comme l'année dernière, un beach party dans le stationnement près de la terrasse de ce bar, le 04 août 2012;

Attendu que pour réaliser cette activité, diverses autorisations ainsi qu'une aide technique et matérielle sont nécessaires;

Attendu que le Resto-Bar La Galoche est déjà détenteur d'une police d'assurance de responsabilité civile et que cette activité y sera couverte;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

Que la Ville autorise le Resto-Bar La Galoche à tenir un Beach Party (terrain de volleyball en sable) près de la terrasse de ce bar soit sur 5 cases du stationnement parallèle à la rue Beaugrand, le 04 août 2012 à compter de 13 h. En tout temps, le stationnement pour les handicapés devra être libre d'accès. Cependant, toutes les activités devront être terminées à 23 h, le 04 août 2012;

Que par mesure de sécurité lors de cet événement, la Ville autorise la fermeture de la rue Beaugrand, du Marché à Marcil de 13 h à 23 h, le 04 août 2012 et exige que les organisateurs du Beach Party installent un filet protecteur du côté de la rue du Marché;

Que la Ville autorise le Resto-Bar La Galoche à étendre du sable sur les 5 cases du stationnement pour les jeux de volleyball à la condition de fournir, au préalable, le document suivant :

- a) Preuve d'assurance responsabilité;

Que la Ville n'autorise pas les clients de ce resto-bar à consommer des boissons alcoolisées sur le terrain de volleyball durant cet événement qui aura lieu de 13 h à 23 h. Toutes les consommations devront être prises sur la terrasse existante;

Que les organisateurs fournissent les poubelles, filets ainsi que le sable. Tous les équipements et le sable devront être enlevés avant 12 h (midi), le 05 août 2012 afin que le terrain soit remis dans le même état que lors de la prise de possession;

Que copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec, au Service des incendies, au Service ambulancier ainsi qu'au Service des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 239-2012 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. De plus, une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

Le conseiller Luc Champagne donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance un « règlement ayant pour but de modifier l'article 56 du Règlement n° G-100 ».

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 238-2012 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

Rs.2012-07-218

ADOPTION DU RÈGLEMENT 238-2012.

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par la conseillère Suzanne Ledoux lors de la séance du 18 juin 2012, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 238-2012 « Règlement déterminant les distances séparatrices pour protéger les puits artésiens et de surface dans la municipalité d'Acton Vale et régissant l'usage et le transport sur les chemins municipaux de produits susceptibles de compromettre la qualité de l'eau, l'environnement ou la santé et le bien-être général des résidents de la municipalité, abrogeant le règlement 237-2012. »

Le conseiller Luc Champagne est pour ledit règlement, mais contre les dispositions légales.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

Rs.2012-07-219

**RÉSOLUTION RELATIVE À L'ASSURANCE DES FRAIS JURIDIQUES —
LOI C-21.**

Attendu que la Loi C-21 a introduit un nouvel article au Code criminel canadien qui se résume comme suit : « Il incombe à quiconque dirige l'accomplissement d'un travail de prendre les mesures voulues pour éviter qu'il n'en résulte des blessures corporelles à autrui »;

Attendu qu'une municipalité pourrait être déclarée coupable, comme un fonctionnaire, de négligence criminelle si elle commet un acte (par action ou par omission) démontrant de l'insouciance déréglée ou téméraire à l'égard de la sécurité du travail;

Attendu que la Ville veut se procurer une assurance pour couvrir les frais de défense lors de poursuite découlant de la Loi C-21 pour le terme du 1^{er} juillet 2012 au 1^{er} juillet 2013;

Attendu la réception, le 18 juin 2012, de la facture numéro 508473 émise par BFL CANADA risques et assurances inc.;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-xxx-00-420, d'un montant de 1 625 \$, plus taxes et 150 \$ pour honoraires de courtage à BFL Canada risques et assurances inc. telle que la facture portant le numéro 508473 datée du 18 juin 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-07-220

**VOLET 1.5 DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-
MUNICIPALITÉ (PIMQ) : REMPLACEMENT DES CONDUITES D'EAU
POTABLE DES RUES MAC DONALD, BOULAY ET RICARD.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale a pris connaissance du guide sur les règles et normes du PIQM;

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour le projet de remplacement de conduites des rues Mac Donald, Boulay et Ricard;

Attendu que la Ville d'Acton Vale a réalisé les mesures prévues dans le cadre de la Stratégie d'économie d'eau potable;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil de la Ville d'Acton Vale autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1.5 du PIQM relativement au projet de remplacement de conduites des rues Mac Donald, Boulay, et Ricard;

Que la Ville d'Acton Vale s'engage à réaliser un seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année de réalisation de travaux;

Que madame Nathalie Ouellet, directrice générale, soit et est autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs au projet de remplacement des conduites d'eau potable pour les rues Mac Donald, Boulay et Ricard dans le cadre du volet 1.5 du PIQM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Dépôt du rapport des départements suivants :

- a) Rapport d'inspection (aide-inspecteur);
- b) Service d'inspection municipale et liste des permis émis;

Le conseil prend acte.

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Incendie
- h) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- i) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2012-07-221

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 30-05-2012 au 26-06-2012	94 161.26 \$
• Paiements par AccèsD du 01-06-2012 au 30-06-2012	51 995.62 \$
• Salaires, REER, DAS pour le mois de juin 2012	182 464.41 \$
Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois de juin 2012	443 958.13 \$

Grand Total	772 579.42 \$
--------------------	----------------------

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... L'item 11.1 est reporté à une séance ultérieure.

... L'item 11.2 est reporté à une séance ultérieure.

... L'item 11.3 est reporté à une séance ultérieure.

Rs.2012-07-222

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA LOCATION D'UNE PELLE HYDRAULIQUE ET D'UN BOUTEUR (PROJET DOMICILIAIRE À L'EST DE LA RUE JEAN-PIERRE-BEAUDRY).

Attendu que la Ville a procédé, le 28 juin 2012 à 11h00 à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumission pour la location d'une pelle hydraulique et d'un boteur (projet domiciliaire à l'Est de la rue Jean-Pierre-Beaudry);

Attendu que cinq (5) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu une (1) soumission;

Attendu que la soumission reçue dépasse largement le montant prévu au budget pour la location de ces équipements;

En conséquence, le conseiller Luc Champagne propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu:

De rejeter la soumission reçue;

De recommencer le processus de demande de soumissions, sur invitation, pour la location d'une pelle hydraulique et d'un boteur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-07-223

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS A DEMANDER DES SOUMISSIONS, PAR APPEL D'OFFRES, POUR L'ENTRETIEN, LE DÉNEIGEMENT ET LE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES.

Le conseiller Luc Champagne propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander des soumissions, par voie d'appel d'offres, pour l'entretien, le déneigement et le déglçage des chaussées pour les années 2013, 2014 et 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-07-224

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR APPEL D'OFFRES, DES SOUMISSIONS POUR LA LOCATION D'UNE PELLE HYDRAULIQUE ET D'UN BOUTEUR (PROJET DOMICILIAIRE À L'EST DE LA RUE JEAN-PIERRE-BEAUDRY).

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Luc Champagne et il est résolu d'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander des soumissions, par appel d'offres, pour la location d'une pelle hydraulique et d'un boteur (projet domiciliaire à l'est de la rue Jean-Pierre-Beaudry).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-07-225

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'EXPLOITATION DU RESTAURANT DE L'ARÉNA.

Attendu que le 29 juin 2012 à 11 h à l'Hôtel de Ville, a eu lieu l'ouverture de soumissions pour l'exploitation du restaurant de l'aréna;

Attendu qu'UN (1) fournisseur s'est procuré les documents de soumissions et que la Ville n'a reçu AUCUNE (0) soumission;

En conséquence, le conseiller Luc Champagne propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De recommencer le processus de demande de soumissions, sur invitation, pour l'exploitation du restaurant de l'aréna.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-07-226

RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR D'ACTON VALE.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du Baseball mineur d'Acton Vale pour l'organisation et l'animation de baseball mineur;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du Baseball mineur d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-07-227

RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION DU SOCCER MINEUR D'ACTON VALE.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du soccer mineur d'Acton Vale;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du soccer mineur d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-07-228

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE DIRECTEUR DES SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS À DEMANDER DES SOUMISSIONS, PAR APPEL D'OFFRES, POUR L'EXPLOITATION DU RESTAURANT DE L'ARÉNA.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs à demander des soumissions, par appel d'offres, pour l'exploitation du restaurant de l'aréna.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... VARIA

Rs.2012-07-229

VOTE DE FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS.

La conseillère Suzanne Ledoux propose et il est unanimement résolu :

De féliciter et remercier les Chevaliers de Colomb ainsi que tous les bénévoles qui ont travaillé à l'organisation de la Fête nationale des Québécoises et Québécois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 12.

M. Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none">• Est-ce que le Beach party de la Galoche représente des inconvénients ou si c'est seulement pour amusement?• Est-ce que ce Beach party occasionne des coûts pour la Ville?
----------------	--

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 13.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et treize minutes (20;13).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date